
Avertissement : La consultation et la reproduction de cette page est soumise à la législation française en vigueur. Le droit de la propriété intellectuelle s'applique. Cette page est la propriété exclusive de l'éditeur. Toute exploitation commerciale est interdite. La reproduction à usage scientifique ou pédagogique est seule autorisée, à condition de mentionner précisément les références de l'article (auteur, titre de la publication, date, éditeur).

Publications électroniques de Port-Royal, Série 2012,

url: <http://melancholia.fr/biblio./?Une-victime-de-la-bulle-Unigenitus.html>
consultée le : 16 mars 2021

Société des amis de Port-Royal
Publications électroniques



Michèle Bretz

Une victime de la bulle Unigenitus : la sœur Marie des Forges, Annonciade de Boulogne

Sommaire

- [Relation de la captivité \(...\)](#)
- [Les réticences de la sœur \(...\)](#)
- [La sœur des Anges : une \(...\)](#)
- [Trahison et persécution](#)
- [À Dunkerque, le 31 janvier \(...\)](#)
- [Le traquenard](#)
- [Chez les Annonciades de \(...\)](#)
- [Une dure captivité](#)
- [Nouvel exil au Vieil-Hesdin](#)
- [Monseigneur Henriau : scènes](#)
- [Les maximes de la sœur des \(...\)](#)
- [La sœur installée dans sa \(...\)](#)
- [Une cabane au bout du jardin](#)
- [La délivrance, le 16 juillet](#)
- [M^{gr} de Montpellier et M^{gr} \(...\)](#)
- [Une mort édifiante, le 11 \(...\)](#)

La Relation de captivité de la sœur Marie des Anges (1697-1739), qui décrit ses souffrances et son combat contre la bulle Unigenitus, fit l'objet de deux éditions. La première date de 1741 [1], la seconde fut lancée dans le public en 1751 dans le cadre d'un ouvrage consacré aux « Amis de Port-Royal ». La religieuse captive n'en est pas l'auteur. Il s'agit du récit, non daté, rédigé par un janséniste très actif, Jean-Baptiste Gaultier, qui célèbre le « martyr » de la sœur des Anges.

Il semble que Jean-Baptiste Gaultier (1685-1755) ait connu personnellement la sœur des Anges. En effet, il avait été le vicaire de Pierre de Langle, évêque de Boulogne. À la mort de celui-ci, il passa au service de Colbert de Croissy, évêque de Montpellier. Il prit une part importante à la rédaction des Nouvelles

Ecclésiastiques. Il fut notamment l'auteur des articles contre les billets de confession. On peut supposer qu'il rédigea également les deux articles des Nouvelles Ecclésiastiques consacrés à la sœur des Anges.

Cette Relation est donc un récit de seconde main, qui s'appuie sur un bref Mémoire de la sœur des Anges, très rétive à prendre la plume. Son écrit décrivant ses huit années de détention ne nous est pas parvenu.

Cette Relation de captivité est emblématique. Elle illustre, aux yeux de son rédacteur, le martyre d'une héroïne. En effet, la notion de martyre est une composante essentielle de la résistance janséniste. La cause du « martyre » de la sœur des Anges est exposée dans son récit : elle refusa d'accepter la bulle Unigenitus, et entretenit un commerce épistolaire avec les opposants. Elle avait rejoint le camp des appelants et s'attira les foudres de l'évêque de Boulogne, Jean-Marie Henriaux, un féroce adversaire des jansénistes [2], qui réprima avec dureté toute tentative de résistance.

La Relation de captivité de la sœur des Anges présente un grand intérêt historique, car c'est un témoignage réaliste de la répression systématique du jansénisme. Celle-ci débuta en 1726, sous le cardinal Fleury, dont l'objectif était d'éradiquer le jansénisme, en frappant les récalcitrants, les prêtres, les ordres, et les congrégations féminines. En effet, le 24 mars 1730, la bulle Unigenitus avait été déclarée loi de l'Église et de l'État. Fleury dut l'imposer par un lit de justice, que le roi vint tenir, le 3 avril 1730. Le public se révolta, des placards furent affichés.

Le contexte religieux et politique durant les années 1726-1740 est particulièrement houleux. La résistance religieuse engendra des développements parlementaires. L'agitation gagna les couvents de femmes, même dans les provinces les plus reculées. Des milliers de religieuses furent persécutés à cause de leur refus de la bulle. On en trouve le récit dans les Nouvelles Ecclésiastiques. Une autre cause de fermentation survint. La foule se portait au cimetière de Saint-Médard, sur la tombe du diacre Pâris, mort en 1727, qui avait été appelant au concile général. On y vit soudain des miracles se produire, alors que, à Rome, un décret de l'Inquisition condamna au feu la Vie de M. Pâris et fit brûler le livre sur une place publique. L'exaltation en France augmenta, si bien que le cimetière Saint-Médard fut fermé le 29 janvier 1732.

En même temps, l'histoire de Port-Royal est exhumée. Il s'agit d'exalter le célèbre monastère détruit et de fédérer autour de cette reconstruction mémorielle l'identité des jansénistes, héritiers de cette résistance de Port-Royal. Le processus mis en œuvre par les autorités pour briser la résistance des appelants est classique. C'est celui dont furent victimes les religieuses de Port-Royal, enlevées lors de la fameuse journée du 26 août 1664 : exil dans des couvents hostiles au jansénisme, pression de la hiérarchie ecclésiastique, privation de la communion, chantage à la signature du formulaire mis en œuvre par la communauté d'accueil, pression sur les familles, atteinte à l'image et à la réputation des récalcitrants. Tous les ordres religieux, masculins et féminins, furent domptés pendant la première moitié du dix-huitième siècle, qui est marquée par la contre-offensive janséniste. En effet, les jansénistes

n'acceptèrent pas leur défaite et continuèrent la polémique grâce aux Nouvelles Ecclésiastiques, un hebdomadaire clandestin fondé en 1728. Ils s'appuyèrent aussi sur la législation gallicane, interprétée favorablement pour soutenir le Parlement, et sur les fidèles grâce à un renouveau liturgique impliquant une participation plus active des laïcs. La lutte de la sœur des Anges s'intègre dans ce contexte que marque une atmosphère fiévreuse.

Pour le réseau janséniste, la sœur des Anges, parfaitement instruite des enjeux de la bulle, constitue un modèle. Jean Soanen [3] et Colbert de Croissy, illustres appelants, à la tête de la résistance épiscopale, s'intéressèrent à son sort. Colbert de Croissy lui-même lui demanda d'écrire sa Relation de captivité. Les deux évêques comparent sa situation à la persécution dont furent victimes les premiers chrétiens ; la religieuse est une « sainte fille » (cette qualification indique qu'elle appartenait à l'Église en dépit de la privation des Sacrements), c'est la prisonnière de Jésus-Christ, qui s'associe aux souffrances du Christ crucifié.

L'auteur de cette petite hagiographie est très sensible aux conditions de détention de la religieuse rebelle, prisonnière de 1727 à 1734. La sœur des Anges fut enlevée le 31 janvier 1727, alors qu'elle était âgée de 30 ans, par la maréchaussée et détenue, dans un premier temps, chez les Conceptionnistes de Dunkerque. Le 3 mars 1729, à la demande des Conceptionnistes, qui estimaient que la présence d'une religieuse désobéissante perturbait le bon fonctionnement de leur maison, la sœur des Anges fut reléguée chez les Annonciades de Bergues, où elle vécut dans une grande solitude, interdite des Sacrements. Deux ans plus tard, le 3 avril 1731, elle fut menée chez les religieuses de Vieil-Hesdin, sous influence anti-janséniste des Récollets, dont se servait le pouvoir pour briser la résistance janséniste. Ses conditions de détention ne cessèrent de s'aggraver. Après deux années de prison dans la chambre insalubre de la vachère, mal aérée, où bourdonnaient les mouches, on la fit passer dans une étable entre les vaches d'un côté et les cochons de l'autre. Six mois plus tard, le 29 septembre 1733, elle entra dans sa dernière prison, où elle demeura jusqu'à sa délivrance, le 16 juillet 1734 : une minuscule cabane au fond du jardin du couvent, dotée d'un guichet. La plume du narrateur saisit bien cette montée de l'horreur. Il condamne indirectement les communautés de religieuses, instruments de leur hiérarchie, qui exécutent des mesures inhumaines pour briser et contraindre à la signature du Formulaire une religieuse isolée. Il dresse aussi un portrait très noir des prêtres indignes que l'évêque de Boulogne envoya à la captive. L'un était un ivrogne, l'autre tenta d'obtenir des faveurs sexuelles de la sœur.

La sœur des Anges est dépeinte comme une victime de la grâce : elle s'est offerte en sacrifice pour défendre la vérité avec courage et fermeté, menant une véritable guerre. Son combat est celui de la survie. L'auteur croque cette résistance en décrivant une réalité à la fois sordide et pittoresque. Une série de petites vignettes défilent sous les yeux du lecteur par ordre chronologique : le grenier des Annonciades de Berghes et les domestiques qui chassent la religieuse à coups de pierres pour lui interdire d'entendre la messe, l'étable à vaches du couvent d'Hesdin, où Marie des Anges cohabite avec les animaux, et la petite cabane insalubre dans le jardin, où la sœur tomba malade et fut laissée sans soins.

La Relation s'achève d'une manière heureuse. La sœur est délivrée, grâce à un bon ange, véritable deus ex machina, Marie-Adélaïde d'Orléans. La princesse, usant de son influence, parvint à l'extraire de son minuscule ermitage. Janséniste notoire, au grand dam de sa famille, l'ancienne abbesse de Chelles correspondait avec Jean Soanen.

Le public put découvrir, en 1741, le récit des souffrances de la sœur des Anges, deux ans après sa mort édifiante. Sa Relation de captivité constitue un contre-exemple qui condamne indirectement la royauté. En effet, le cardinal Fleury était détesté dans un royaume frappé par la misère, alors que l'image du roi se dégradait. Louis XV n'était occupé que de chasses, de soupers fins, de fêtes et de galanteries. Les finances publiques se portaient mal, on augmenta la taille pour financer la guerre contre l'Autriche, que le public condamna. Lors de la parution de la seconde édition du récit de la captivité de la sœur des Anges, en 1751, la situation politique et le contexte religieux s'étaient encore dégradés. L'affaire des billets de confession faisait fureur, le Parlement intervint, adressa des remontrances au roi, demandant aux évêques d'interdire le refus des sacrements. Ce système d'intolérance fut unanimement rejeté par l'opinion publique. D'autre part, le clergé était attaqué dans ses immunités fiscales. À défaut des ressources du clergé, la royauté pressura le peuple et s'endetta. Le parlement résista à l'enregistrement des édits fiscaux. Les jésuites et les évêques soufflèrent sur les braises pour briser le parlement. L'agitation gagna le petit peuple. Des émeutes eurent lieu en Province. Une soif de changement émergea.

La Relation de captivité de la sœur des Anges, lancée à deux reprises dans le public par Jean-Baptiste Gaultier et le réseau janséniste, participa, à sa manière, à ce travail de sape de l'Ancien Régime, en décrivant avec précision la répression des autorités contre des personnes innocentes. La légitimité de l'Église et de la royauté s'en trouva ébranlée.

Comme l'a souligné Françoise de Noirfontaine dans son ouvrage Croire, souffrir et résister, Lettres de religieuses opposantes à la bulle Unigenitus [4] : « Les religieuses n'ont pas de voix dans l'Église [...]. ». Leur voix se fait entendre à présent. En effet, Françoise de Noirfontaine a exhumé un important corpus de témoignages d'opposition, sous forme de Lettres, des religieuses à la bulle Unigenitus. Certes, toutes les religieuses ne furent pas persécutées, comme le fut la sœur des Anges. Néanmoins toutes, comme le monastère de Port-Royal, dont elles avaient certainement lu la tragique histoire, celle de la résistance de la communauté des moniales, participèrent à la lutte contre la bulle. Elles défendaient ce qu'elles estimaient être la vérité. Elles firent valoir les droits de la conscience et exprimèrent, en prenant de grands risques, une opinion personnelle. Dans l'ombre des cloîtres et des prisons, lieux voués au silence et à l'oubli, elles participèrent à une émancipation en marche de la condition féminine, qu'encouragea le jansénisme.

Relation de la captivité [5] de la sœur Marie des Forges, dite des Anges, religieuse Annonciade de Boulogne, morte à Paris

le 11 décembre 1739

Les réticences de la sœur des Anges face à l'écriture

Ceux qui s'intéressent aux maux de l'Église, et qui savent ce que la sœur des Anges a souffert pour n'avoir pas voulu se soumettre à la bulle *Unigenitus* [6], ont toujours désiré que l'on écrivît la *Relation de sa captivité*. Elle seule pouvait le faire avec étendue. Bien des fois, on l'en a pressée : mais sa modestie la retenait. Elle ne parlait qu'avec peine de ce que les autres écoutaient avec admiration. Il ne faut donc pas s'attendre à un récit fort ample des persécutions que cette sainte fille a endurées. On aime mieux dire peu que de hasarder des faits dont on ne serait pas assez instruit. Le principal *Mémoire* sur lequel on écrit est de la main de notre chère sœur [7]. Des personnes respectables à qui elle avait des obligations singulières [8] l'obligèrent de le dresser. C'est le seul écrit que l'on ait pu tirer d'elle. Il est malheureusement trop court. En le lisant on sent une main qui se hâte de finir, et qui donne avec épargne ce que l'on voudrait recevoir avec profusion.

La sœur des Anges : une militante

Marie des Forges naquit à Paris de parents qui eurent soin de lui donner une éducation chrétienne. Elle fut élevée dans une grande pureté de mœurs. Son éloignement pour le monde la porta à consacrer à Dieu sa virginité dans le monastère des Annonciades de Boulogne [9]. Elle y entra en 1714 et y fit profession le 28 avril 1716 à l'âge de 19 ans. M. de Langle, alors évêque de Boulogne [10], avait confié la conduite de ce monastère aux prêtres de l'Oratoire. La part de ce saint évêque aux affaires de l'Église, la défense qu'il prit des vérités condamnées dans la bulle *Unigenitus*, la fermeté avec laquelle il combattit jusqu'à la mort ce pernicieux décret, portèrent les Annonciades à s'instruire d'une cause qui devenait de jour en jour plus intéressante pour tous les fidèles en général, et en particulier pour les vierges consacrées à Dieu. La sœur des Anges fut une de celles qui s'instruisit avec plus de soin [11].

Trahison et persécution

La mort de M. de Langle, arrivée le 12 avril 1724 [12], jeta la consternation dans le monastère des Annonciades. Attachées par religion à la cause de leur saint évêque, elles comprirent à quoi elles devaient s'attendre. M. Henriau, devenu successeur de M. de Langle, devint le persécuteur de tout ce qu'il trouva déclaré pour la vérité dans son nouveau diocèse. Les Annonciades furent donc attaquées. Elles avaient à leur tête une supérieure à qui la sœur des Anges était d'un grand secours. Durant trois ans, la communauté soutint avec courage le feu de la persécution [13]. Peut-être aurait-elle encore aujourd'hui le même bonheur sans la trahison d'une religieuse qui s'unit avec l'évêché pour perdre ses propres sœurs. Cette fille, à ce que l'on croit, forma le dessein d'enlever les papiers de la sœur des Anges, qu'elle regardait comme secrétaire de la supérieure pour tout ce qui avait rapport aux affaires de l'Église : peut-être aussi ne fit-elle que se prêter aux vues de M. Henriau. Quoiqu'il en soit, il fut conclu que la mère de La Passion (c'était le nom de la religieuse) prendrait le

temps de la messe pour enlever dans la cellule de la sœur des Anges, et lui voler ses papiers. Le jour que l'on choisit était un jour de dimanche, le dimanche de la sexagésime 1726, et ce pour même, on affecta de ne dire qu'une messe aux Annonciades. La mère de La Passion fut dispensée de l'entendre. Un père archange, capucin, que M. Henriau avait fait chapelain de la Maison, la fit durer si longtemps que les religieuses ne pouvaient revenir de leur étonnement. La sœur des Anges, ne voyant point au chœur la mère de La Passion, entra en inquiétude pour ses papiers. Enfin la messe finit. La sœur des Anges courut à sa cellule : il était trop tard. Les papiers venaient d'être remis au sieur Charuel, grand-vicaire qui les attendait au parloir. On comprend quelle fut la douleur de notre pauvre fille. Elle eut faiblesses sur faiblesses ; elle tomba malade, et il fallut la saigner. Les papiers furent portés en triomphe à l'évêché. On est bien assuré qu'ils ne contenaient rien que d'édifiant ; mais entre les mains de M. Henriau, des exhortations à défendre la vérité et à rejeter la bulle qui la condamne, devaient être de grands crimes. La prise des papiers servit de prétexte pour aggraver le joug des Annonciades. Le prélat leur fit tout le mal d'un évêque qui abuse de son ministère est capable de faire à des filles sans défense. Pour vaincre leur constance dont il était irrité, il eut recours aux lettres de cachet. La supérieure fut exilée aux Annonciades de Bergues [14], la maîtresse des novices aux Récollets d'Hesdin [15] et la sœur des Anges aux Conceptionnistes [16] de Dunkerque. L'enlèvement des trois religieuses se fit le 31 janvier 1727 [17] et la maréchaussée fut chargée de l'expédition [18].

À Dunkerque, le 31 janvier 1727

Dunkerque est du diocèse d'Ypres. Les Conceptionnistes de cette ville sont conduites par les Récollets. Ce sont des filles très ignorantes, élevées, comme le sont toutes les religieuses de Flandres et d'Artois, dans les principes de l'obéissance aveugle [19] à tous les décrets de Rome, quels qu'ils soient. Les Conceptionnistes ne virent donc leur captive qu'avec une espèce d'horreur. Elles ne lui laissèrent pas ignorer qu'elles avaient fait tous leurs efforts pour qu'on lui assignât une autre Maison. Obligées de la recevoir, elles lui donnèrent pour logement un grenier pendant le jour, et la nuit une grande chambre des pensionnaires quand elles en avaient. Le grenier était assez propre [20] ; mais le grand froid qu'y souffrit la pauvre captive lui causa de grands maux de dents, et des fluxions dont Dieu se servit pour commencer à la purifier.

Les religieuses étonnées de lui voir dire son bréviaire, car elles croyaient que ceux qu'on appelle jansénistes ne prient point Dieu, lui permirent d'aller au chœur aussi souvent qu'elle le voudrait, à condition qu'elle ne parlerait à personne. On ne lui laissa ni papier, ni encre. Le *Nouveau Testament*, qu'elle cachait, et son bréviaire furent les seuls livres qu'elle pouvait lire. Tout commerce lui était interdit au-dedans et au-dehors. Une vieille religieuse lui apportait à manger. L'abbesse (c'est le titre de la supérieure) la voyait assez souvent pour la porter à se soumettre aux volontés de M. Henriau. Comme elle ne gagnait rien sur l'esprit de la captive, elle fit venir des Récollets qui ne furent pas plus écoutés. La captive s'expliqua si nettement sur leur compte qu'on prit le parti de ne lui en plus proposer pour entrer en éclaircissement avec elle.

Le Carême fut rigoureux. Tous les jours une portion de Stockvisch (ou morue sèche), mais la prisonnière de Jésus-Christ [21] n'avait garde de s'en plaindre. Peu occupée des besoins du corps, elle pensait à se procurer quelque soulagement par rapport à l'âme. Elle crut le trouver en la personne du premier vicaire de la paroisse de Dunkerque, nommé M. Seck, de qui elle avait entendu parler assez avantageusement. La sœur des Anges le demanda pour conférer avec lui. M. Henriau, informé de cette demande, répondit qu'il aurait été mieux qu'elle se fût adressée au confesseur de la maison, mais qu'on pouvait faire venir M. Seck. Celui-ci écouta avec bonté notre chère sœur. Charmée de ne s'être point trompée dans le choix qu'elle avait fait, elle mit toute son attention à cacher sa joie et à ne paraître pas trop contente. M. Seck voulut bien lui servir de canal pour donner de ses nouvelles, et lui en faire recevoir des personnes qui s'intéressaient à son état.

Cependant la supérieure et la maîtresse des novices des Annonciades avaient eu le malheur de tomber. La maîtresse des novices se rendit presque sans combat. La supérieure tint ferme quelque temps : mais l'ennui, le dégoût et l'envie de retourner dans sa maison la portèrent à se soumettre. En revenant de son exil, elle passa par Dunkerque où elle vit la sœur des Anges. Celle-ci lui témoignant sa douleur de la démarche qu'elle avait faite : « Je t'assure, lui répondit-elle, mon enfant, que je suis encore ce que j'étais » elle voulait dire que son éloignement pour la bulle était toujours le même. Mais ce n'est pas assez pour la justice de croire de cœur, si l'on ne confesse de bouche. Or, bien loin de confesser de bouche la vérité, cette pauvre fille venait d'y renoncer. La sœur des Anges, fortifiée par les secours qui lui venaient du dehors, ne pouvait assez admirer la conduite miséricordieuse de Dieu sur elle. Que d'actions de grâces ne lui en avait-elle pas rendues dans la sincérité de son cœur ! Mais les consolations d'ici-bas n'ont qu'un temps, et ce temps paraît bien court quand il est passé.

Dunkerque avait pour curé un M. Deswarte, qui, dans la dernière guerre de Louis XIV, avait servi d'espion à M. Le Blanc, alors intendant de Flandres. Les services de cet homme furent récompensés de la cure de Dunkerque, dont le revenu est très considérable. M. Deswarte, de retour d'un voyage qu'il venait de faire à Paris, entre en soupçon quand il vit la sœur des Anges entre les mains de M. Seck. M. Deswarte n'était pas fait pour être curé. Le délabrement où l'on a trouvé les registres de sa paroisse et sa négligence à remplir ses premiers devoirs ne l'ont que trop fait connaître. Mais son vrai talent (eh ! quel talent pour un prêtre) était de faire le métier d'espion.

Soupçonnant donc que M. Seck, loin de travailler à séduire la sœur des Anges, servait peut-être à lui porter des secours, il se fit remettre toutes les lettres de la poste qui étaient à l'adresse de son vicaire. Par ce moyen, il découvrit que la sœur des Anges était en relation avec le dehors. Dans la lettre qui tomba entre les mains du curé, on instruisait cette sœur de ce qui venait d'arriver au concile d'Embrun [22]. Quelle joie pour M. Deswarte. Sur-le-champ il donna avis aux évêques de Boulogne et d'Ypres de la découverte qu'il a faite. Il y avait déjà quatre ou cinq mois que la prisonnière de Jésus-Christ voyait M. Seck. La défense de lui parler arrive au moment où elle s'y attendait le moins. Le curé avait caché son jeu. On ne savait point chez les Conceptionnistes le vrai motif de cette défense. Notre chère sœur crut qu'elle venait

du mécontentement où l'on était de ce que M. Seck n'avancait point dans l'ouvrage qu'on lui avait destiné.

« Ce secours m'étant ôté, dit le *Mémoire* écrit de sa main, je restai sans aucune liaison avec qui que ce soit, l'espace de plus d'un an. Les religieuses se contentaient de me dire de fois à autres : – Vous ne voulez donc pas vous convertir ? Que prétendez-vous faire ? Vous ne pouvez pas toujours rester ici. Il faut bien que cela prenne fin. On vous mettra ailleurs où vous serez encore pis. Je leur répondis, dit notre chère sœur, qu'ayant fait tout ce que je pouvais, il ne me restait plus rien à faire qu'à suivre la volonté de Dieu qui ferait finir les choses quand il lui plairait. »

Elles ne devaient finir de longtemps. Mais après une année de privation et d'épreuve, la captive trouva le moyen d'écrire de nouveau, et de recevoir des lettres de quelques amis de la vérité. Une demoiselle, dans le dessein de la servir, fit amitié avec quelques religieuses, dont une était attachée secrètement avec la sœur des Anges. Par son moyen, la sœur des Anges écrivit à la demoiselle, pour la prier de voir M. Seck et lui demander s'il voudrait bien lui rendre les mêmes services que ci-devant. M. Seck qui ignorait que ses lettres eussent été interceptées, y consentit sans aucune peine. Nouveau répit, qui donna le temps à la captive de prendre de nouvelles forces pour les jours mauvais dans lesquels elle allait entrer. Elle eut même le bonheur de recevoir une ou deux fois la communion par une voie que les circonstances du temps [23] obligent de ne pas découvrir.

Quelques mois s'écoulèrent durant lesquels la sœur des Anges n'eut à se défendre que contre les menaces que lui faisaient les évêques de Boulogne et d'Ypres de la mettre en pénitence. Les Récollets qui venaient dans la maison en usaient de même. « Mais alors, dit notre chère sœur, j'étais bien forte et j'écoutais avec assez de tranquillité tous ces discours menaçants. »

Enfin arrive un nouveau provincial des Récollets pour faire sa visite. Le précédent, plus humain, avait modéré le faux zèle des religieuses et les avait empêchées d'user de trop de rigueur envers la prisonnière. Le nouveau provincial se plaignit amèrement de l'inaction de ces filles. Il était surpris, disait-il, de ce qu'elles montraient si peu d'ardeur pour faire revenir de ses erreurs une fille qu'il prétendait en être infectée. Les reproches et les exhortations du provincial échauffèrent le zèle déjà trop amer des religieuses. Il fut donc résolu qu'on examinerait de plus près toutes les actions de la pauvre captive. On lui ôta la religieuse qui prenait soin d'elle, et on lui en substitua une autre que l'on crut plus vigilante. Les défenses de lui parler furent renouvelées. Il n'était pas même permis de la regarder. Toutes ces précautions n'auraient rien produit, si une sœur Louise, amie de la religieuse qui rendait service secrètement à la sœur des Anges n'eût décelé la religieuse à l'abbesse. Cette sœur Louise voulait être aimée sans partage : elle voyait avec peine la liaison que son amie avait contractée avec notre chère sœur. Trouvant dans les nouveaux ordres des supérieurs un prétexte pour découvrir la liaison de son amie avec la sœur des Anges, la jalousie, couverte du manteau de l'obéissance, lui fit découvrir ce qu'elle devait tenir secret.

Le traquenard

On suivit donc de si près la religieuse suspecte, qu'on la vit sortir de la cellule de la captivité. C'était le 6 novembre 1728. Il n'en fallut pas davantage pour éclater. La sœur des Anges étant à l'église, on l'y enferme. Les religieuses entrent dans sa chambre, fouillent jusque dans sa paillasse, et emportent tout ce qu'elles trouvent comme papiers et d'imprimés. De là, elles viennent à l'église, se jettent comme des furies sur leur prisonnière, lui arrachent son voile, l'accablent d'injures et de reproches : « démoniaque, diable incarné » étaient les termes qu'elles faisaient retentir dans le lieu saint. Ses poches sont visitées : on l'oblige de défaire ses ceintures ; et l'on porte l'impudence jusqu'à mettre la main dans son sein pour chercher toutes les lettres qu'elle pouvait avoir. Cette visite scandaleuse se fit avec tant de soin qu'on ne lui laissa pas le moindre papier. On lui prit même quelque argent qu'elle avait, et dont on lui fit un grand crime.

La religieuse amie de la sœur des Anges eut le même sort. Sa cellule fut visitée : on lui enleva jusqu'à ses livres.

L'une et l'autre furent enfermées, ne se revirent plus. On les laissa sans feu durant un hiver où la bière gelait dans leurs cellules. C'était la moindre des peines que souffrait la sœur des Anges. La prise de ses papiers la jeta dans une affliction qu'il est difficile de concevoir. Après ce qui lui était arrivé à Boulogne, il semble qu'elle aurait dû ne garder aucune lettre ; mais l'expérience qu'elle avait, qu'en les relisant elle y puisait de nouvelles forces, la rendait moins précautionnée contre l'avenir. Dans les moments de tristesse et d'ennui, la lecture de ses lettres dissipait tous les nuages : voilà ce qui la retenait et l'empêchait de les brûler.

Mais quand les lettres furent prises, la crainte que les amis avec qui elle était en relation ne fussent inquiétés, la tourmentait horriblement. Elle ne dormait ni le jour, ni la nuit. « Je souffrais, dit-elle, de si cruelles douleurs, qu'il me semblait qu'on me dardait des alênes dans toutes les chairs. »

Cependant la prise des papiers fait un événement dans la ville de Dunkerque. Le magistrat s'assemble tant l'affaire paraît importante. On écrit en Cour, et la Cour ordonne que les imprimés seront remis à l'évêque d'Ypres, et les lettres à l'évêque de Boulogne. Le curé de Dunkerque fait lui-même le voyage de Boulogne, et toutes les lettres sont remises à M. Henriau. La plupart de ces lettres avaient été écrites par une religieuse qui informait son amie des vexations de M. Henriau tant dans son diocèse que dans la maison des Annonciades. On cherchait quels pouvaient être les auteurs des autres lettres : mais n'étant point signées, on n'avait que des conjectures. Au défaut des voies légitimes, on eut recours à l'artifice et à l'imposture pour tâcher de découvrir ce que l'on ignorait. Tantôt on venait à dire à la prisonnière : « Un tel a été arrêté : il est à la Bastille. » Un autre jour, on lui disait : « Celui-ci est exilé, on fait le procès de celui-là, il sera pendu. » Le dessein des religieuses par ces fausses confidences était de découvrir sur son visage l'intérêt qu'elle prenait aux prétendus criminels. La sœur des Anges s'observait pour ne rien laisser échapper de sa douleur. Mais quand elle se trouvait seule, elle souffrait des tourments qui ne se conçoivent point, dans la crainte que ce qu'on lui avait dit, ne fût véritable.

Un dernier moyen que l'on mit en œuvre fut de contrefaire l'écriture même des lettres surprises, et d'écrire sous un nom d'emprunt à la sœur des Anges, pour lui marquer qu'on avait appris le malheur qui lui était arrivé, l'inquiétude que causait cette nouvelle, et le désir extrême qu'on avait de savoir d'elle-même les circonstances de cet événement. C'est le curé de Dunkerque qui faisait jouer la mine. Il crut qu'il réussirait s'il pouvait engager M. Seck de rendre la lettre, comme lui ayant été adressée. M. Seck, intimidé, eut la faiblesse de se charger d'une commission si indigne. Il vient au parloir et commence par témoigner à notre chère sœur la douleur qu'il a de tout ce qui lui est arrivé, puis il ajoute : « Voici une lettre que j'ai à vous remettre ; j'en attends la réponse : j'ai du papier, des plumes et de l'encre : écrivez. » Ce début n'était pas fort persuasif. La sœur des Anges lit la lettre, et reconnaissait sans peine l'imposture, l'écriture mal contrefaite, style encore plus mal imité. « Je ne répondrai point, dit la sœur, je n'ai que trop écrit ; je suis résolue de ne plus écrire de ma vie. » M. Seck pressait d'écrire et aurait été fâché de persuader. Il répétait souvent : « En votre place, Madame, je ne me ferais pas à mon père. » C'est ce qui arriva. La sœur des Anges n'ajouta aucune foi aux discours de M Seck, qui de son côté, se retira bien content de n'avoir pas été écouté.

Toutes ces tentatives pour découvrir les personnes qui pouvaient être en relation avec notre chère sœur n'auraient pu la rassurer, et lui faire connaître que l'on n'en usait ainsi que parce que l'on n'avait que des soupçons, et qu'on voulait des preuves. Mais une fille enfermée croît plutôt le mal que le bien, quand elle se reproche des imprudences dont les suites intéressent ceux qu'elle honore et qu'elle respecte davantage. La sœur des Anges passa quatre mois dans cette frayeur. Elle avoue qu'elle sentit alors toute sa faiblesse. « Mille fois, dit-elle, je fus prête à tomber, si Dieu par une grâce singulière ne m'avait soutenue. » L'évêque d'Ypres la vit, et il ne s'en fallut rien qu'elle ne succombât. » Mais rentrant en elle-même : « Pourquoi ai-je souffert jusqu'à présent, disait-elle ? La bulle depuis mon exil est-elle devenue meilleure ? Ce n'est donc pas par persuasion que je me rends ? » Frappée de l'horreur de ce qu'elle allait faire, elle reprend un nouveau courage et rejette les propositions qu'on lui fait.

Chez les Annonciades de Bergues, le 3 mars 1729

Les religieuses, lassées de sa persévérance, demandaient le changement de son exil. Elles croyaient que leur prisonnière faisait tort à la maison, que sa présence empêchait des filles de s'y consacrer à Dieu. De son côté, la sœur des Anges demandait à Dieu instamment de la retirer de cette maison. À force d'importunités de la part des religieuses, les deux évêques de Boulogne et d'Ypres consentirent au changement. Le curé de Dunkerque vint lui-même en apprendre la nouvelle à la prisonnière. Il était porteur d'une lettre d'un des deux prélats qui lui marquait avoir reçu un ordre de Sa Majesté pour faire transférer à Bergues la sœur des Anges. Le motif qui portait le roi à ordonner cette translation était le succès qu'avait eu l'exil de la supérieure des Annonciades de Boulogne dans la Maison des Annonciades de Bergues : sa Majesté se promettait de ramener la sœur des Anges à de meilleurs sentiments.

Cet éloge mortifia les Conceptionnistes de Dunkerque et leur fit faire de nouveaux efforts pour persuader leur prisonnière. « Si vous voulez, lui dit-on, donner quelque espérance, il ne sera pas difficile d'obtenir la suspension des ordres du roi ; votre affaire sera bientôt terminée, et dans peu de jours vous reverrez votre maison ; au lieu qu'en ne vous rendant point, vous irez dans une maison où vous serez traitée très durement. »

À ce discours la sœur des Anges ne répondait que d'une manière vague pour ne pas irriter les religieuses, et se ménager un traitement moins rigoureux chez les Annonciades de Bergues. Des discours vagues ne contentèrent ni le curé, ni les religieuses. Il fut donc résolu que la prisonnière irait à Bergues. Le jour fut fixé au 3 mars 1729.

Ce jour même, elle fut conduite aux Annonciades de Bergues par le curé, un ecclésiastique de la paroisse et l'aide major de Dunkerque. La pauvre captive quitta sa prison avec joie ; mais elle ne pensait qu'avec douleur à la religieuse qui lui avait rendu service. Enfermée dans sa cellule, on ne l'en faisait sortir que les dimanches pour entendre la messe. On avait traité de même la sœur des Anges. Celle-ci arrive à Bergues. Les religieuses d'abord ne lui firent d'autre mal que de la laisser bien seule, de tenir les portes fermées avec grand soin, et de défendre rigoureusement à toutes les sœurs de lui parler. Les deux premières semaines on lui permit d'aller à la messe le dimanche. Il n'en fut pas de même dans la suite. Les Annonciades de Bergues sont en partie sous la juridiction de l'évêque diocésain, et en partie sous celle du provincial des Capucins. Le confesseur de la maison est un prêtre séculier qui s'appelle M. Kien. Il occupe encore aujourd'hui le même poste. Ce M. Kien voulut entrer en matière avec la nouvelle captive : elle refusa de l'écouter. M. Kien irrité lui fit dire par la supérieure que désormais elle n'entendait plus la messe. C'était de son autorité privée qu'il excommuniait la sœur des Anges. Cependant il envoya un capucin de ses amis donner avis à M. d'Ypres de ce qu'il avait fait, assurant que cette rigueur était nécessaire pour ramener la prétendue dévoyée. M. d'Ypres ratifia la sentence prononcée par le confesseur prévenu. Elle fut exécutée avec tant de sévérité que, durant deux ans et un mois, la sœur des Anges ne mit le pied dans l'église que deux fois ; l'une, quand M. d'Ypres fit la dédicace de la nouvelle église des religieuses, et l'autre pour parler à la grille du chœur au provincial des Capucins qui faisait sa visite.

« Pour entendre la messe, dit notre chère sœur, j'allais dans le lieu commun, dont les fenêtres donnaient sur celles de l'église du dehors. Là, je faisais de mon mieux pour satisfaire ma dévotion. » Un jour, des ouvriers, entrant dans la maison, il y eut un qui, instruit par les religieuses, lui jeta des pierres, et l'obligea de se retirer.

Une dure captivité

Les geôlières étaient désolées de la constance de leur prisonnière. Le triomphe qu'elles croyaient avoir remporté sur la supérieure de Boulogne perdait de son éclat par la résistance de la nouvelle captive. Leur chagrin augmentant de jour en jour, elles l'enfermèrent, et la laissèrent, l'espace de plus d'un an dans une solitude si affreuse qu'on passait les deux mois sans lui parler ; et lorsqu'on le faisait, ce n'était

qu'un oui, qu'un non, à travers la porte. « J'étais quelquefois plus d'un mois, dit la pauvre captive, sans voir une figure humaine. De temps en temps, je souffrais de si grandes sécheresses d'esprit que j'en avais la tête épuisée. Le soir, j'étais aussi fatiguée que si j'eusse beaucoup travaillé. »

Dieu la soutint dans cette rude épreuve, et l'on ne peut douter que pour s'animer au combat, elle ne se rappela souvent une maxime que je trouve écrite de sa main dans un livre qui lui a appartenu : »Y-a-t-il rien de plus grand (c'est ce que porte la maxime) que d'entrer par la persécution en société avec les prophètes et les apôtres dès cette vie et d'attendre Dieu pour récompense en l'autre ? » C'est un sujet non seulement de joie mais d'un excès de joie et de ravissement : joie non des sens, mais de la foi et de l'espérance qui n'étouffe pas le sentiment de la douleur, mais s'en nourrit et le fait aimer ; qui ne dissipe pas le cœur, mais l'attache à Dieu. Qu'elle est précieuse et estimable cette communion qui nous fait entrer en société de souffrances, non seulement avec les prophètes et les apôtres mais avec Jésus-Christ, et nous est un gage de son amour et de son esprit.

Nouvel exil au Vieil-Hesdin le 3 avril 1731

Il y avait déjà plus de deux ans que la sœur des Anges était à Bergues, lorsqu'on vint lui annoncer qu'il fallait partir pour se rendre au Vieil-Hesdin [24] chez des religieuses dont les Récollets ont la conduite. Le Récollet, confesseur de la maison s'était rendu à Bergues, chargé de la lettre de cachet qui exilait de nouveau notre chère sœur. Le Récollet était accompagné du lieutenant du village de Buisseauville. La prisonnière leur fut remise le 3 avril 1731. Durant le voyage, le Récollet fit de son mieux pour s'insinuer dans son esprit, plus encore dans son cœur.

Jusque-là, elle n'avait eu à combattre que pour l'intégrité de la foi, mais elle s'aperçut qu'elle avait des dangers de plus d'une sorte à éviter. Le Récollet voulait être son confesseur, et elle voyait ce qui le lui faisait désirer avec empressement. Ne pouvant réussir, il entra en fureur. Arrivé au Vieil-Hesdin, il fait descendre chez lui la prisonnière, court chez ses religieuses, et ne trouvant point d'endroit plus propre à faire un cachot que la chambre de la vachère qui était dans un lieu bas, il y fait mettre en diligence une double porte pour faire un guichet à la première pour passer la nourriture et fait boucher les deux tiers de la fenêtre. La chambre était humide, puante et couverte d'insectes. C'est dans cette prison que notre chère sœur fut conduite et enfermée. « Je ne voyais, dit-elle, que les quatre murailles et un jour très obscur qui m'a beaucoup affaibli la vue. Quand je voulais un peu respirer l'air, il me fallait grimper sur un coffre sur lequel je mettais une chaise, et me délassais ainsi le mieux que je pouvais. » Les insectes dont la chambre était pleine servirent d'exercice durant un temps où la prisonnière, jusqu'à ce que sa prison fut nettoyée. La première année, elle sortait de sa prison les dimanches et les fêtes pour entendre la messe. Un peu de complaisance pour le révérend père l'en aurait tirée pour toujours. Mais les devoirs d'une vierge et d'une épouse de Jésus-Christ lui étaient continuellement devant les yeux. Elle était chrétienne, et celui qui voulait sa confiance ne l'était pas.

Cependant elle demande un confesseur à M. Henriau. Le prélat lui répond : « Je suis étonné, ma sœur, que vous me demandiez un confesseur, et que vous songiez en faire

usage. Je vous en ai fait offrir plus d'une fois huit ou dix sans que vous en ayez profité. M. les abbés de Russeauville, d'Archy et de Blangy, M. le coadjuteur d'Anchin, M. le curé du Vieil-Hesdin, le chapelain de la Maison, le père Charlemagne professeur en théologie, et plusieurs autres ne se sont-ils pas offerts à ma prière ? Vous dites que vous êtes malade, et que vous avez la fièvre, j'en suis fâché, je prie Dieu qu'il vous guérisse : mais je le prie avec plus de ferveur, pour qu'en profitant de cette maladie, vous vous rendiez à votre devoir. Ce sont les sœurs de votre évêque qui ne demandent que votre salut. » Signé : J. M. évêque de Boulogne.

Du nombre des confesseurs offerts à la sœur des Anges, M. Henriau, qui ne se nomme pas, était peut-être celui qui désirait de l'être avec plus d'empressement. La chose fut mise en négociation. Une religieuse de Boulogne, pénitente du prélat, était chargée de la faire réussir. On s'avança jusqu'à promettre que le prélat n'exigerait aucune acceptation de la bulle, si on voulait lui donner sa confiance. Mais Dieu détourna encore de ce piège la prisonnière de Jésus-Christ.

Cependant elle tomba malade de la petite vérole. Elle souffrit toutes les incommodités de cette maladie dans le cachot de la vachère. Mal soignée, mal servie, il est aisé de voir ce qu'eut à souffrir cette pauvre victime. Une servante lui apportait du bouillon trois fois le jour et disparaissait aussitôt. La nuit on la laissait toute seule. Réduite à se servir elle-même, une nuit, elle se laissa tomber, et ne pouvant se relever, elle resta étendue sur le plancher jusqu'au matin.

Dès les premiers jours de sa maladie, elle demanda un confesseur ; mais ne voulant point de celui de la maison, on ne se pressait pas de lui en donner. Tant que la tête fut libre, elle ne cessait de demander à se confesser : s'apercevant que la tête s'embarrassait, elle ne parla plus de confesseur, et s'abandonna à la miséricorde de Dieu. Elle craignait que l'on n'abusât de l'état où elle était pour lui arracher quelque acceptation de la bulle. Cependant le Récollet, qui la vit dans un grand danger, fit venir un curé du voisinage ; mais ne voulant pas apparemment que la malade continuât de s'adresser au curé si elle revenait de cette maladie, il le fit boire et l'enivra si bien qu'il ne pouvait se soutenir. « C'était, disait-il, pour le préserver du mauvais air. » Le curé, plein de vin, s'approcha du lit de la malade ; elle en eut horreur et le pria de se retirer.

Monseigneur Henriau : scènes de comédie.

Dieu rendit la santé à notre chère captive pour la mettre à de nouvelles épreuves. Jamais elle ne se vit si près de sa perte que dans une visite de M. Henriau. Le prélat, qui voyait son honneur intéressé à tirer d'elle quelque aveu en faveur de la bulle, l'avait beaucoup menacée . « Quoi, disait-il, je ne viendrai pas à bout d'une fille, et elle l'emporterait sur moi ! » La crainte qu'il en avait, plus le zèle pour la bulle, lui fit faire un dernier effort pour vaincre la constance de l'épouse de Jésus-Christ. « Donnez-moi seulement, dit-il, une marque de respect et de soumission. Ecrivez sur ce papier que vous recevez la constitution comme l'Église l'a reçue ; voilà tout ce que je vous demande. Il ne convient pas que j'aie toujours le dessous avec vous, et que vous ne vous prêtiez à rien. Vos sœurs de Boulogne sont très scandalisées de votre opiniâtreté : écrivez leur et leur envoyez le billet que je vous demande. » Le prélat

exhorta et pressa durant plusieurs heures sa diocésaine sans pouvoir l'ébranler. Lassé de sa résistance, il se retire et laisse avec elle un abbé qui lui représente le tort qu'elle a de ne point accepter les offres que lui fait son évêque. « À quoi vous engagez-vous par-là, dit l'abbé ? – À rien. – Vous pensez ce que vous voudrez : gardez même si vous le voulez votre signature. » La sœur des Anges, fatiguée des importunités du séducteur, écrivit sous sa diction ce qu'il voulut. Quand il se fut retiré, elle ouvrit les yeux sur ce qu'elle venait de faire, et craignant qu'on ne lui enlevât le billet qu'elle avait gardé, elle le déchira. L'évêque et l'abbé crurent qu'elle enverrait à ses sœurs le billet. Quand ils virent qu'elle n'écrivait point, l'abbé revint quelques jours après. Il entre dans sa chambre lorsqu'elle est à la messe ; il cherche soigneusement le billet, et ne le trouve point. La prisonnière revient. L'abbé lui demande le billet ; elle lui en présente les morceaux ; l'abbé jette les hauts cris. L'évêque arrive : il entre en fureur. Il fouille lui-même dans les hardes de notre pauvre sœur, visite son linge, jusqu'à ses chemises ; il se saisit d'un *Nouveau Testament* qu'il veut lui emporter, et qu'elle trouve le moyen de reprendre sans qu'il s'en aperçoive. En sortant, il défend de la laisser assister à la messe les dimanches et ordonne de la réduire au pain et à l'eau. Ce dernier article ne fut point exécuté. Quelles actions de grâces ne rendit-elle pas à Dieu, de ce qu'étant tombée dans le précipice, il l'en avait retirée si promptement ! L'évêque la quitta, couvert de confusion. Déjà il croyait tenir la victoire dans ses mains, et elle lui fut arrachée le moment d'après. Était-ce même une victoire que celle qu'il se promettait ! S'il avait gardé le *Nouveau Testament* qu'il saisit parmi les hardes de notre chère sœur, il y aurait lu, écrit de sa main, cette réflexion : « C'est être faible que d'être fort contre la vérité et la justice, et que tout ce qui n'est pas véritable et juste n'est qu'impuissance et que faiblesse. » Il y aurait lu encore cette belle sentence écrite comme la première de la main de la captive et qui servait à la rassurer contre les menaces de M. Henriau. « Je sais bien (c'est ce que porte cette sentence) que les ministres de l'Église ont la puissance de me juger, et je m'y sou mets ; mais ils ne peuvent me juger que selon les règles de la vérité et de la justice à laquelle ils doivent aussi se soumettre. Quand les juges obéissent à la justice, et que ceux qui sont jugés, obéissent à la puissance, le jugement est parfait, et on ne peut rien à reprendre, ni dans ceux qui sont jugés, ni dans ceux qui jugent. Mais si cette obéissance n'est point pratiquée des deux côtés, les uns ou les autres sont criminels. »

Les maximes de la sœur des Anges

La sœur des Anges a conservé jusqu'à sa mort le *Nouveau Testament* où sont écrites de sa main les excellentes maximes que je rapporte. Il y en a sur la règle de la foi, sur la lecture de l'Écriture Sainte, sur la toute-puissance de la grâce, et sur plusieurs autres vérités qui sont le sujet des contestations présentes. Mais parce que les supérieurs qui présentent la bulle sont revêtus d'une autorité aussi sainte et aussi respectable, que la bulle est éloignée de mériter nos hommages et notre soumission, notre chère sœur, pour ne pas confondre ces deux choses, avait encore écrit sur son *Nouveau Testament* la réflexion suivante : « Saint Paul après avoir été maudit et outragé par un pontife de la synagogue, ayant appris quelle était sa dignité, demeura dans le respect, résistant à son impiété, et honorant sa personne. L'injustice et le mensonge est à rejeter jusque sur l'autel, et les moindres vestiges de Jésus-Christ

sont à respecter jusque sur la poussière. » C'est ce que notre chère sœur a mis en pratique dans toutes les occasions où elle s'est vue obligée de résister aux volontés injustes de ses supérieurs. Après deux années de prison dans la chambre de la vachère, on la fit passer dans une étable entre les vaches d'un côté, et les cochons de l'autre.

La sœur installée dans sa nouvelle prison, une étable, en avril 1733

Ce fut au mois d'avril 1733 qu'elle prit possession de cette nouvelle demeure. On comprend tout ce qu'elle eut à y souffrir d'incommodités. Les valets d'une part, les allants et venants de l'autre, l'accablaient d'injures. Plusieurs fois elle représenta à M. Henriau l'indécence qu'il y avait de laisser une religieuse dans une basse-cour, chez des filles qui ne sont point cloîtrées, exposée à toutes sortes d'accidents, dont le moindre était d'être insultée de paroles par les passants, mais M. Henriau faisait la sourde oreille. Se souvenait-il alors du soin que prit des vierges saint Cyprien, la nuit même qui précéda son martyre. Gardé à vue chez le commissaire du proconsul, il apprend que les vierges veillaient aussi ; ce pasteur vigilant, plus occupé de ses ouailles que de lui-même, donne ses ordres pour que les vierges soient en sûreté durant toute la nuit.

La sœur des Anges n'obtint son changement qu'après 5 ou 6 mois de demeure dans l'étable où elle était confinée.

Une cabane au bout du jardin

On lui bâtit au bout du jardin une loge plus propre pour un léopard qu'à tout autre usage. Elle était grillée avec un guichet pour passer la nourriture et autres besoins. C'est dans cette loge qu'on enferma de nouveau notre chère sœur. Elle y resta depuis le 29 de septembre 1733 jusqu'au 16 juillet 1734. Durant tout ce temps, la porte de la loge ne s'ouvrit que trois fois : deux pour y faire entrer M. Henriau, et une autre fois pour une personne qui y vint de sa part. Dieu ne permet pas que ses élus soient tentés au-dessus de leurs forces. Quand le temps marqué dans les décrets du Seigneur pour tirer de prison la sœur des Anges fut arrivé, Dieu lui envoya un confesseur de la vérité qui obtint de la supérieure de la communauté la permission de lui dire un mot en sa présence.

La délivrance, le 16 juillet 1734

Le saisissement dont le serviteur de Dieu fut frappé à la vue d'un spectacle auquel il ne s'était pas attendu ne lui permit que d'écrire précipitamment à Paris ; ce que l'on inséra bientôt après dans les *Nouvelles Ecclésiastiques* du 29 mars 1734. La lecture de cet article fit son effet. Des personnes attachées à la vérité se dirent l'un à l'autre : « Laisserons-nous plus longtemps dans les liens une fille que l'on y retient avec tant d'inhumanité. Sur-le-champ, on prend la résolution d'informer une grande princesse [25] de l'état de notre chère sœur. Elle écoute avec bonté ceux qui ont

l'honneur de lui demander sa protection. Elle parle, et elle obtint un ordre du roi pour transférer la captive à Paris : ce qui fut exécuté le 16 juillet 1734.

Arrivée à Paris, la sœur des Anges fut conduite conformément aux ordres du roi dans la communauté de sainte Pélagie. Cette maison étant destinée pour des filles pénitentes, dont les unes s'y renferment volontairement et les autres y sont mises par lettres de cachet, notre chère sœur qui croyait rentrer dans une communauté de vierges consacrées à Dieu eut de la peine à se soumettre à ce nouveau joug.

M^{gr} de Montpellier et M^{gr} de Senez : de fermes soutiens

Plusieurs la blâmèrent, d'autres la justifèrent ; et l'on a su que M. de Montpellier était du nombre de ces derniers.

Est-il défendu à une vierge de désirer de vivre avec des vierges ? Et dans le choix d'une maison n'était-il pas plus convenable d'indiquer à la cour une maison de religieuses ? La sœur des Anges le croyait ainsi. Elle rendait néanmoins justice aux personnes qui avaient eu la charité de s'intéresser pour elle. Dans la suite ses peines se dissipèrent, et elle commença à goûter le bonheur d'un état où elle pouvait se nourrir des mets spirituels qui lui avaient été refusés pendant sept ans et demi.

Un de ses premiers soins après sa délivrance fut de rendre hommage à la vérité, en écrivant aux deux grands évêques que Dieu avait mis à la tête de l'Appel [26].

L'un et l'autre s'étaient intéressés pour cette pauvre fille. M. de Montpellier avait eu l'honneur d'écrire à la princesse, qui la tira de la captivité. M. de Senez n'était pas moins touché que M. de Montpellier des rudes épreuves qu'elle avait eues à soutenir. Cette chère sœur reçut de M. de Montpellier la réponse qui suit.

Le 8 août 1734

J'ai reçu votre lettre, ma très chère fille, avec autant de joie que j'ai ressenti de douleur de votre longue captivité. Tant que je vous ai vue dans les liens, j'ai tremblé pour vous. Mais maintenant que je vous vois victorieuse, je ne puis m'affliger que vous ayez été mise à des épreuves si glorieuses pour la grâce de Jésus-Christ. Vos souffrances montrent ce qu'elle peut sur les instruments les plus faibles. Que ceux qui doutent de son pouvoir souverain jettent les yeux sur vous ! Peut-on s'empêcher d'y reconnaître une main toute puissante qui vous a soutenue contre tous les assauts que la fureur et le faux zèle vous ont livrés ?

Conservez, ma chère fille, toute la gloire que vous avez acquise, la qualité de prisonnière de Jésus-Christ. Soyez humble à vos propres yeux : abaissez-vous à proportion de ce que les hommes vous élèveront. Vous avez acquis des biens inestimables durant la guerre, ne les perdez pas durant la paix. Je vous prie de me faire la relation de votre captivité : je la demande pour ma propre édification. Ne m'oubliez point devant Dieu. Je suis, ma chère fille, dans la charité de Jésus-Christ entièrement à vous.

La réponse de M. de Senez est conçue dans les termes suivants :

À la Chaise-Dieu, le 24 novembre 1734

Puisque vous savez, ma très chère sœur, la part que j'ai prise à vos rudes épreuves, et la joie que j'ai eue de voir le succès que Dieu a accordé à vos désirs, j'entre avec les mêmes sentiments dans la reconnaissance que vous en avez pour la grande princesse qui s'est employée en votre faveur. Je me réjouis par plusieurs motifs de ce changement de votre état, parce que d'un côté cette rigueur ne pouvait durer qu'à la honte de la religion et de vos sœurs violemment prévenues. Mais en envisageant cet événement des yeux de la foi, et du côté de Dieu qui le permettait, je le remerciais pour vous ma chère sœur, de la grande patience qu'il vous donnait. Jamais sa grâce n'a paru si forte et si sensible que dans les vexations qui ont été exercées sur vous et sur un bon nombre d'illustres carmélites qui ont porté comme vous avec joie la croix du Seigneur ; et votre fidélité comme la leur, a fait autant d'honneur à la religion que celle de nos anciens chrétiens, dont les tourments n'étaient souvent pas plus grands que les vôtres.

Trouvez bon que j'unisse ma foi à la vôtre et que je vous prie de demander pour moi à Notre Seigneur la grâce de faire un aussi bon usage que vous des croix que le Seigneur vous envoie. Je suis en lui avec une estime bien sincère, ma très chère sœur, votre très humble et très dévouée serviteur. [Signé :] Jean, évêque de Senez, prisonnier de Jésus-Christ [[27](#)].

À Sainte-Pélagie

La sœur des Anges n'abusa point de la liberté qu'elle avait à Sainte-Pélagie [[28](#)]. Elle voyait très peu de personnes. J'ai déjà dit qu'elle ne parlait qu'avec peine des persécutions qu'elle avait endurées. Son amour pour son état augmentait, loin de diminuer. Au récit de ses persécutions, quand on lui disait : « Qui est-ce qui peut maintenant conseiller à une fille de se faire religieuse ? – Je vous proteste, répondait-elle, que si je ne l'étais pas, je me le ferais demain. » J'admire cette disposition que le Saint-Esprit mettait dans son cœur ; mais je n'ai garde de la proposer pour règle à toutes sortes de personnes. Elle était fidèle aux observances extérieures de sa règle en tout ce qu'elle pouvait. Elle croyait n'être pas dispensée de la récitation de son bréviaire en se trouvant à la récitation de l'office que l'on dit à Sainte-Pélagie. Elle aimait la maison des Annonciades, dont la violence l'avait séparée, et elle avait besoin de toute sa foi pour soutenir cette séparation. La prière, la lecture, le travail des mains faisaient son occupation durant le jour. Frappée de la grandeur et de la majesté de Dieu, combien de fois la vit-on à l'église prosternée durant longtemps, la face contre terre ! Elle sentait que la créature n'est que cendre et que poussière devant le créateur et le dominateur de toutes choses. On n'aura aucune peine à comprendre que les longues souffrances de notre chère sœur avaient ruiné sa santé. Vue faible, voix cassée, poitrine usée, son tempérament [[29](#)] devint tout autre. Le carême de l'année 1739 [[30](#)] lui occasionna une maladie considérable. Revenue de cette maladie, elle fut attaquée de nouveau le premier octobre de cette même année. D'abord une grosse fièvre avec des redoublements et la dysenterie firent craindre pour elle de jour en jour. À la dysenterie succède l'hydropisie.

Une mort édifiante, le 11 décembre 1739

On lui fait des scarifications à la jambe, dont les pansements réitérés tous les jours lui causaient des douleurs très cuisantes. Une de ses plus grandes peines était de se voir entre les mains des hommes pour ces sortes d'opérations. Deux jours avant la mort, l'enflure de la jambe ayant gagné le haut de la cuisse, on pensait à y faire une nouvelle incision ; mais elle était résolue, par pudeur, de se laisser mourir plutôt que de souffrir cette opération. Cette dernière maladie fut longue et très douloureuse. La malade la supporta avec une patience et une soumission entière à la volonté de Dieu. Détachée de la vie, elle ne regrettait rien de ce qui pouvait l'y retenir. Elle eut le bonheur de communier deux fois en viatique, ce qui fut pour elle le sujet d'une grande joie. Elle reçut le sacrement de l'extrême onction la veille de sa mort. Le lendemain, elle tomba dans l'agonie, durant laquelle on lui récita les prières accoutumées ; elle y répondit avec la paix et la tranquillité d'une âme que la vue de la mort ne trouble point. Après les prières, on récita des psaumes, auxquels elle faisait connaître, par le mouvement des yeux, qu'elle s'unissait de toute l'ardeur de son âme. L'agonie fut tranquille, et sur les onze heures du matin, cette sainte fille s'endormit dans le Seigneur le 11 décembre, après 71 jours de maladie et de douleurs extrêmes. Le lendemain, 12 décembre 1739, elle fut inhumée dans le caveau de l'église de Sainte-Pélagie. M. l'abbé Payen, chanoine de Notre-Dame et supérieur de la Maison, célébra les saints mystères et fit les obsèques auxquels assistèrent nombre de personnes attachées à la vérité. La supérieure de Sainte-Pélagie informa de sa mort la supérieure des Annonciades de Boulogne. C'est elle qui, étant maîtresse des novices, fut exilée à Hesdin, et qui eut le malheur de tomber quinze jours après. Cette fille jugea à propos de consulter le nouvel évêque de Boulogne [31], successeur de M. Henriau, sur ce qu'elle devait faire au sujet de la sœur des Anges. La communauté désirait de lui faire un service ; mais la supérieure n'osait prendre sur elle une action de religion. Le prélat dévoué à la bulle encore plus que M. Henriau voulut savoir si la sœur des Anges était morte sans avoir donné aucune marque de soumission à ce décret. Ayant su que Dieu lui avait fait la grâce de mourir dans des sentiments bien différents de ceux qu'il exigeait, il empêcha les Annonciades de rendre à leur sœur un témoignage public de l'union qu'elles ont toujours conservée avec elle. À défaut de prières publiques, elles en ont fait de particulières. C'est tout ce que l'on pouvait attendre de filles tombées sans être persuadées que la bulle soit meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était lorsqu'elles avaient le bonheur de la rejeter.

Les Nouvelles Ecclésiastiques, *De Dunkerque* du 22 mars 1729, p. 48.

« La mère des Anges, religieuse Annonciade de Boulogne, exilée chez les Conceptionnistes de cette ville, vient d'être transférée par lettre de cachet chez les Annonciades de Berghes. Cette bonne fille depuis longtemps prisonnière et gardée à vue, privée des Sacrements, et de toute consolation extérieure, avait trouvé la facilité d'avoir quelque relation au-dehors, par le moyen d'une religieuse du couvent qui avait eu pitié de l'état de captivité et de privation où elle la voyait. La chose ne peut être si secrète que la supérieure toute dévouée à l'évêque d'Ypres, dans le diocèse duquel est Dunkerque, ne s'en aperçut. De sorte qu'au moment où la prisonnière y pensait le moins, elle se trouve (vers la fin de novembre dernier) investie par quatre religieuses qui font une visite exacte dans sa cellule, sans rien trouver. Mais pensant qu'elle pourrait bien avoir caché quelque chose sous ses habits, elles la fouillèrent partout, et elles trouvèrent quelques lettres et quelques petits imprimés, que pour sa

consolation et pour plus grande sûreté elle portait toujours sur soi. Cela fit un tel vacarme dans la ville, que les magistrats s'assemblèrent, et il fut résolu qu'on donnerait avis de la saisie à M. de Boulogne, évêque de la pauvre captive ; et pour ce qui regardait les imprimés, que la cour en serait informée, et qu'on en attendait les ordres. Le curé fut chargé d'écrire au ministre pour l'informer de tout, et les ordres ne tardèrent pas à venir. Les imprimés furent portés en conséquence à M. d'Ypres, qui reçut en même temps une lettre de cachet pour transférer où il voudrait la sœur des Anges qu'il envoya aux Annonciades de Berghes. Les lettres trouvées avec les imprimés furent portées à M. de Boulogne par le curé même de Dunkerque. Elles avaient été écrites pour la plupart par une religieuse Annonciade du monastère de cette ville, à qui, pour cela, l'évêque fit subir un interrogatoire de six heures, où il n'oublia rien pour se rendre formidable. Il y réussit tellement que la pauvre religieuse n'y put tenir. On ne fait point le détail de ce qui s'y passa, parce que M. Henriau exigea d'elle un secret inviolable qu'elle se croit obligée de garder. Mais après l'interrogatoire, le prélat parut content. Il confia le soin de cette fille au père Bonnard du séminaire, et on l'admit à la participation des sacrements, dont elle était privée depuis longtemps avec plusieurs autres religieuses de la même maison. À l'égard de la religieuse Conceptionniste, amie de la mère des Anges, qu'elle avait charitablement secourue dans son affliction, sa charité passe pour crime. Elle fut jugée par les Récollets supérieurs de cette maison et condamnée à deux ans de prison au pain et à l'eau. »

Les Nouvelles Ecclésiastiques, Le 29 mars 1734, p. 56.

« On a enfin appris des nouvelles certaines de la sœur des Anges, religieuse Annonciade (ou Hospitalière) de Boulogne, qui depuis huit ans se trouve au sujet de la bulle dans la plus cruelle situation. Elle a été enfermée successivement dans trois étroites prisons, sans jamais s'affaiblir. Ce qu'on en sait, vient d'une personne qui a eu le secret de pénétrer dans un monastère à Hesdin, diocèse d'Amiens, où cette religieuse est depuis deux ans enfermée comme un léopard dans un appentis de 12 pieds de long sur 6 de large, bien grillé, au fond du jardin, sans en sortir, même pour la messe. La personne trouva moyen par ses politesses auprès de la prieure, de se faire indiquer cet endroit. Elle y alla. La prieure la suivit, et lui permit de dire un mot en sa présence à la prisonnière. C'est ce que la personne même en écrit, encore frappée de saisissement d'un spectacle qui lui avait (dit-elle) arraché bien des larmes. On ose présumer que si M. le cardinal-ministre était instruit d'un fait si criant et si déshonorant pour les auteurs de pareilles vexations, Son Excellence les ferait cesser. Dans les *Nouvelles Ecclésiastiques* du 22 mars 1729, il est amplement parlé de cette bonne religieuse, qui, après avoir été enfermée, gardée à vue et privée des Sacrements chez les Conceptionnistes de Dunkerque, fut transférée alors chez les Annonciades de Berghes, diocèse d'Ypres où elle fut traitée encore plus durement. »

Un manuscrit non édité, du Fonds Le Paige

Relation de la captivité de la sœur Marie des Forges aux Annonciades de Boulogne [[32](#)]

Marie des Forges, Annonciade de Boulogne, appelée en religion la sœur des Anges, éprouva d'abord avec toutes les religieuses du même monastère les vexations multipliées que M^{gr} Henriau, leur évêque, employa pour triompher de leur constante opposition à la bulle. La sœur des Anges fut ensuite reléguée en 1728 chez les Conceptionnistes à Dunkerque, où l'on fut si attentif à la tenir dans une entière captivité, qu'une religieuse de la Maison, que la compassion avait portée à lui procurer quelque relation au-dehors, fut pour cela seul, condamnée par les Récollets, leurs supérieurs, à deux ans de prison au pain et à l'eau. De là, la sœur des Anges fut transférée aux Annonciades de Berghes et on ne sait si c'est chez elles ou à Dunkerque qu'ayant trouvé le moyen de passer du grenier où elle était confinée à une fenêtre qui donnait sur l'église pour y entendre la messe et les offices, les religieuses ordonnèrent à leurs domestiques de la repousser à coups de pierres lorsqu'elle tentait ce passage. Les visites des émissaires de M^{gr} de Boulogne étaient un surcroît d'affliction ajouté à sa captivité. L'un des prêtres qu'on lui envoya était ivre, et un second, par des procédés indignes, excita encore davantage l'horreur d'une vierge chrétienne. Mais ces deux premières prisons n'étaient que de légères épreuves en comparaison de celles que la sœur des Anges eut à souffrir dans le monastère du Vieil Esdin, diocèse d'Amiens, où elle fut mise en 1732. On l'y enferma d'abord dans une étable à vaches, dans laquelle un simple paillason la séparait de ces animaux. Après qu'elle eut supporté pendant 6 à 7 mois les incommodités d'une pareille demeure, on lui fit construire, dans un coin du jardin, une espèce de cabane ou d'appentis de 12 pieds de long sur 6 de large, avec une petite fenêtre sans châssis, mais bien grillée, où on l'enferma comme un léopard, sans lui permettre jamais d'en sortir, pour quelque besoin que ce fût. Sa santé s'y altéra très considérablement, elle demanda pendant très longtemps une saignée, que l'étouffement qu'elle sentait paraissait rendre indispensable, et elle ne l'obtint après de longues et touchantes sollicitations, qu'en donnant pour payer le chirurgien un écu qui était tout l'argent qu'elle possédait. Il lui eût fallu quelques autres remèdes, mais ils lui furent refusés. Aussitôt après la saignée, la petite vérole se déclara et pendant cette maladie, elle eut pour toute nourriture des choux et des navets ; avec cela, la petite fenêtre ne fut fermée que par un morceau de toile, dont elle la couvrit de son mieux pour se garantir en partie du froid si contraire à son mal. Enfin, en 1734, une personne trouva le moyen, par ses politesses auprès de la supérieure, de pénétrer jusqu'à cet affreux réduit et même de dire quelques paroles à la prisonnière, toujours en présence de la supérieure. Cette personne, saisie d'un pareil spectacle, en écrivit un mot à Paris, et ce mot, recueilli dans les mains ecclésiastiques, toucha le cœur de M^{me} d'Orléans, ancienne abbesse de Chelles, qui, après s'être assurée du fait, s'employa si vivement pour la sœur des Anges que cette innocente victime fut délivrée de la prison où elle avait passé deux ans, et transférée à la communauté de Sainte-Pélagie à Paris. La princesse voulut qu'on la lui amenât dans le même état où on la trouva dans sa prison, et s'assura ainsi en partie, par ses propres yeux, de la cruauté des geôlières et des souffrances de leur sainte prisonnière qu'elle se félicitait d'avoir délivrée. « Je suis trop heureuse, disait-elle, écrivant à M^{gr} Soanen, évêque de Senez, d'avoir secouru une victime de la grâce ; elle a éprouvé que l'homme peut bien nuire au corps, mais qu'il ne peut rien sur l'âme ; elle est heureuse d'avoir appris à ne rien craindre que celui qui peut perdre l'âme avec le corps. L'évêque de Boulogne l'avait annoncée comme une folle, mais, grâce à Dieu, nous ne l'avons

trouvée remplie que de la folie de la croix. » La sœur des Anges a vécu encore environ cinq ans, dans la sainte et paisible retraite où la Providence l'avait enfin conduite et y a terminé, le 11 décembre 1739, par une mort précieuse [33], aux yeux du Seigneur, une vie si salutairement éprouvée.

[1] *Relation de la captivité de la sœur Marie des Forges, dite des Anges*, 1741, P.R 471-3.

[2] Jean-Marie Henriaux (1664-1738) était réputé pour sa malhonnêteté. Il était méprisé et détesté. Les partisans de la bulle *Unigenitus* lui obtinrent un évêché, dont il prit possession en 1724. Le duc de Saint-Simon dresse de cet évêque un portrait à charge dans ses *Mémoires*, éd. Yves Coirault, Paris, Gallimard, coll. de la Pléiade, 1985, t. V, p. 155. Philippe Moulis évoque la répression anti-janséniste menée avec efficacité par cet évêque. Cf. « *Le courant janséniste dans le diocèse de Boulogne : singularités provinciales*. » La bibliothèque électronique de Port-Royal, cinquième série-2010, p. 61-66.

[3] Il rédigea des articles pour les *Nouvelles Ecclésiastiques*. Il avait été déposé en 1727 par le concile d'Embrun et exilé à la Chaise-Dieu. Jean-Baptiste Gaultier rédigea sa biographie, qui parut en 1750.

[4] Paris, Nolin, 2009, p.11.

[5] Le texte qu'on va lire est celui qui a été publié sans indication de lieu en 1741 (voir plus haut la n. 1), Bibliothèque de Port-Royal PR 471-3.

[6] Elle fut fulminée le 8 septembre 1713. Cette affaire de l'*Unigenitus* perdurera jusqu'à la Révolution française.

[7] Il s'agit donc d'un récit de seconde main.

[8] Obligations particulières, personnelles.

[9] A l'origine, ce furent les Franciscaines qui s'installèrent à Boulogne le 25 août 1635 ; elles s'affilièrent à l'ordre des Annonciades de sainte Jeanne de Valois.

[10] Pierre de Langle (1644-1724) fut un évêque « janséniste » très important ; en effet, le 5 mars 1717, avec Pierre de La Broue, évêque de Mirepoix, Charles-Joachim Colbert de Croissy, évêque de Montpellier et Jean Soanen évêque de Senes, il fit appel, à la Sorbonne, pour présenter l'Appel de la bulle *Unigenitus*. Ainsi fut lancé le mouvement qui opposa les « appelants » aux constitutionnaires qui acceptaient la bulle. Ancien précepteur du comte de Toulouse, le fils de Madame de Montespan, il avait été l'ami de Bossuet. Il fut nommé évêque de Boulogne en 1698. Il entretenait une abondante correspondance avec les principaux « militants » jansénistes : l'abbé d'Étemare, Jean-Baptiste Louail, Nicolas Petitpied.

[11] Depuis 1722, l'affaire du formulaire fut relancée.

[12] Durant le pontificat de Benoît XIII (1724-1730), la lutte anti-janséniste reprit de plus belle. Son bref *Demissas preces* condamnait Jansénius et Quesnel. Trente chartreux durent s'exiler en Hollande pour ne pas être emprisonnés. Il avait autorisé la tenue du concile d'Embrun.

[13] La majorité de Louis XV s'ouvrit le 22 février 1723 ; la polémique entre adversaires et partisans de la bulle faisait rage. Lorsque Fleury parvint au pouvoir, en juin 1726, l'opposition janséniste occupa le terrain politique. Une longue phase de répression va s'ouvrir dès 1726. Elle sera marquée par l'attaque des ordres et des congrégations dissidentes, au sein de chaque paroisse. Les lettres de cachet, les exils et vexations diverses marquent cette période. Tous les curés favorables à l'appel seront interdits.

[14] Bergues devint une ville française en 1658 ; elle était rattachée au diocèse d'Ypres.

[15] Cet ordre mendiant d'origine franciscaine était très florissant dans la France du 18^e siècle. Philippe Moulis indique que Jean-Marie Henriaux s'appuyait sur les ordres réguliers pour briser la résistance janséniste. Le couvent des récollets faisait office de prison.

[16] L'ordre de la Conception fut fondé par Beatriz Da Silva Menezes (1424-1490) avec l'appui d'Isabelle la Catholique qui obtint l'approbation du nouvel ordre en 1489. Cet ordre exclusivement féminin suit la règle de sainte Claire et est voué au culte de l'Immaculée Conception.

[17] L'année 1727 fut particulièrement houleuse ; en effet, Soanen avait rouvert les hostilités le 28 août 1726 par son *Instruction pastorale* et regroupa autour de lui tous les opposants à la bulle. La campagne des pamphlets reprit de plus belle. La répression sévit également : ainsi, les religieuses de la Visitation de Tours furent persécutées. Début 1727, un livre diffusé dans le public inquiéta vivement les autorités : *Réflexions sur l'histoire de la captivité de Babylone*. Les *Nouvelles Ecclésiastiques* sont lancées en 1728.

[18] Cela rappelle la fameuse journée du 26 août 1664, où douze religieuses de Port-Royal de Paris furent enlevées et détenues dans des couvents hostiles au jansénisme.

[19] Ce concept d'obéissance aveugle à la hiérarchie est omniprésent dans les *Relations de captivité* des religieuses de Port-Royal enlevées le 26 août 1664. Pour elles, obéir aveuglément est contraire à la raison et à la liberté chrétienne. Port-Royal ne se contente pas de la « foi du charbonnier ». Le pouvoir ne doit pas empiéter

sur la liberté intérieure du chrétien. Les jansénistes, très hostiles aux jésuites, qui prônaient l'obéissance aveugle au pape dans leurs Constitutions, pensent que Rome est sous leur influence.

[20] Convenable.

[21] Soanen, en exil, se désignait lui-même comme le « prisonnier de Jésus-Christ ».

[22] Le concile provincial d'Embrun déclara, le 22 septembre 1727, que Jean Soanen, évêque de Senez, était suspendu de ses fonctions épiscopales ; par lettre de cachet, il fut relégué à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne. Cette condamnation causa une vive émotion dans tout le royaume.

[23] La répression anti-janséniste.

[24] Le village actuel de Vieil-Hesdin, dans le Pas-de-Calais abritait un couvent de sœurs Noires de l'ordre franciscain. Reconstitué en 1670, ce couvent fut détruit sous la Révolution.

[25] La fille du Régent, Louise-Adélaïde (1698-1743), avait été abbesse de Chelles à l'âge de 21 ans. Proche de Quesnel, elle était très hostile à la bulle *Unigenitus*. Louise-Adélaïde n'était plus abbesse de Chelles. En effet, en 1731, elle avait dû abandonner ses fonctions, car elle refusait de signer le formulaire. Elle s'était retirée au couvent de la Madeleine du Trainel, au faubourg Saint-Antoine. Elle continua à soutenir les religieux et religieuses persécutés. Françoise de Noirfontaine offre au lecteur quatre lettres de Louise-Adélaïde à Soanen dans son ouvrage, *Croire, souffrir et résister, Lettres de religieuses opposantes à la bulle Unigenitus*, Paris, Nolin, 2009, p. 149-154.

[26] Le 5 mars 1717, les quatre évêques de Montpellier, Boulogne, de Mirepoix et de Senez produisent l'appel au futur concile.

[27] Le captif s'identifie au Christ, souhaitant vivre les mêmes sentiments que Jésus lors de sa Passion. L'expression est de saint Paul (*Ephésiens*, III, 1.)

[28] Le couvent de Sainte-Pélagie était situé près du Jardin des Plantes.

[29] Sa complexion.

[30] Le jansénisme était entré dans une phase de désintégration. La police continuait de poursuivre les « convulsionnaires. »

[31] Augustin-César d'Hervilly de Devise (1738-1742).

[32] Il s'agit d'un résumé de la *Relation* de la sœur des Anges, qui figure, sous forme de manuscrit, dans le fonds Le Paige, de la bibliothèque de Port-Royal, L.P. 4.

[33] Allusion au psaume CXVI, 5 : *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus* : « C'est une chose précieuse devant les yeux du Seigneur que la mort de ses saints ». Traduction Lemaître de Sacy, *La Bible*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 1990.
